

M. M. Roux Frères
à Marseille

Paris, le 1^{er} Juillet 1789.



Messieurs

LA SOCIÉTÉ que j'avois contractée avec M. Sellonf, dans laquelle nous avons fait des capitaux égaux, est dissolue à compter de ce jour. Agréez, Messieurs que j'aie l'honneur de vous l'annoncer particulièrement, & que je réclame la continuation de votre estime & de votre amitié, tant pour moi que pour la Société que je contracte aujourd'hui avec MM. Delon & Compagnie, dont ci-joint la circulaire. Cette Maison étant connue par son zele, son activité & son affection pour l'exécution des ordres qui lui sont confiés, j'ose espérer que vous voudrez bien nous adresser les vôtres; l'exactitude avec laquelle elles seront gérées, vous prouveront que vos intérêts ne pourroient être en de meilleures mains, & nous assureront votre confiance.

J'ai l'honneur d'être avec estime,

Messieurs

Notre très-humble & très-obéissant serviteur,

Perriveau